

AUDITEUR LIBRE

Pour vous inscrire en tant qu'auditeur libre, vous devez prendre RDV avec le Service de Scolarité via le lien : https://rdv.anct.gouv.fr/prendre_rdv?departement=92&public_link_organisation_id=914

Une fois votre inscription administrative effectuée, vous pourrez créer votre compte Paris Nanterre pour avoir accès aux emplois du temps.

<u>ATTENTION</u>: en licence de Psychologie, les auditeurs libres n'ont le droit de participer qu'aux Cours Magistraux (CM).

Etape 1

Vous avez reçu un mail sur l'adresse personnelle communiquée lors de votre inscription, sinon rendezvous directement sur le site <u>identite.parisnanterre.fr</u> et cliquez sur « activer mon compte Etudiant » :

Direction des Ressources Informatiques



Services en ligne

Vous êtes étudiant à Paris Nanterre ou membre du personnel

Vous voulez:

procédures communes aux personnels et aux étudiants

Gérer votre mot de passe (changement ou perte de mot de passe)

pour les étudiants

Utilisez cette fonctionnalité lorsque vous n'avez pas reçu de courrier vous invitant à activer votre compte ou si la date du lien d'activation du compte est dépassée.

Activer mon compte Etudiant

pour les personnels

Utilisez cette fonctionnalité pour recevoir le lien d'activation de votre compte. Cette fonctionnalité peut être utilisée à plusieurs reprises : date du lien d'activation dépassée ou perte du lien.

M'envoyer ou me renvoyer le lien d'activation du compte

Mention CNIL



AUDITEUR LIBRE

Etape 2

Identifiez-vous avec le numéro étudiant qui vous a été attribué lors de votre inscription (reçu par mail ou disponible sur l'attestation d'inscription délivrée par le Service de Scolarité).

Un nouveau mail contenant un lien d'activation de compte vous a été envoyé sur votre adresse personnelle, veuillez consulter vos mails.

Etape 3

Une fois votre compte créé, vous avez accès à l'ENT (*Espace Numérique de Travail*). Vous pouvez notamment y retrouver l'accès à votre boîte mail Paris Nanterre, les documents liés à votre inscription administrative, l'emploi du temps en ligne et les espaces Cours en Ligne :















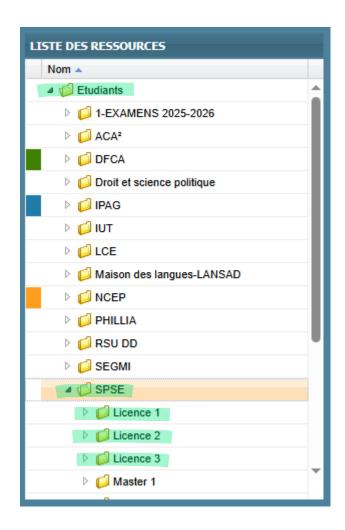
Etape 4

Lorsque vous cliquez sur l'onglet « emploi du temps », vous êtes automatiquement redirigé vers l'emploi du temps en ligne.

Cliquez sur « étudiants », puis « SPSE » : vous aurez alors accès à tous les emplois du temps des Licences de Psychologie.

Pour les emplois du temps des Masters et des Licences autres que Psychologie, veuillez vous renseigner auprès des secrétariats sur la disponibilité des cours pour les auditeurs libres.

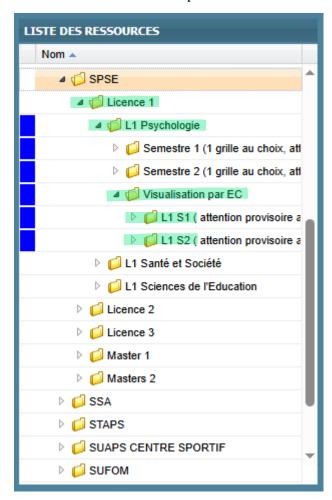
En déroulant les menus des licences, vous pourrez avoir accès aux différents cours proposés :



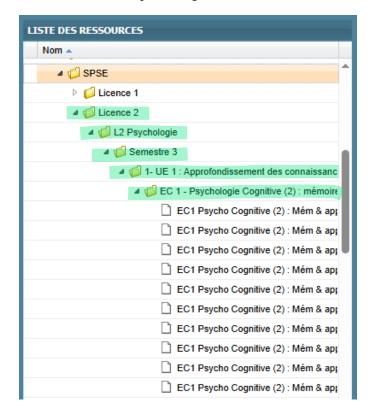
RAPPEL : seuls les CM sont autorisés aux auditeurs libres.

AUDITEUR LIBRE

Pour la licence 1, se référer à l'onglet « visualisation par EC »



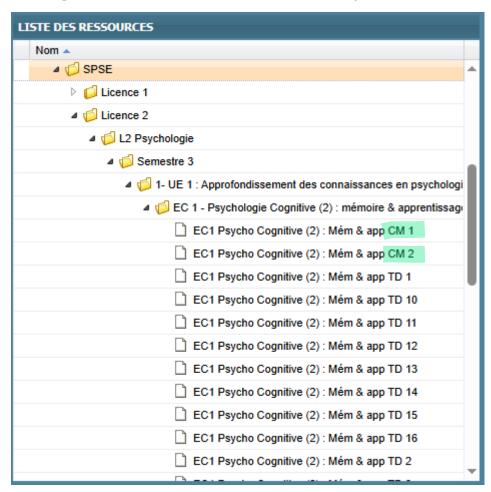
Pour la licence 2 et 3, dérouler les onglets de chaque enseignement :







Les CM peuvent être identifiés soit dans le nom de l'enseignement :



Soit directement dans l'emploi du temps :

